



Vigne

Edition **Charentes**

N°23

26/11/2019

Maladies du bois



Animateur filière
Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Charentes N°23 du 26/11/2019 »*

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Résultats 2019 du réseau

BSV Maladies du bois

Excoriose

- Peu de symptômes observés.

Eutypiose

- Présence faible.

Esca et BDA

- Légère augmentation des symptômes, mais globalement présence faible.

Des mesures prophylactiques à mettre en œuvre de façon systématique.

N'hésitez pas à nous signaler vos observations sur le site [Web Alerte Vigne](#).

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des premières données d'observations du réseau de parcelles témoins et du réseau de parcelles Maladies du bois Charentes, complétées par des données « tour de plaine ».



Excoriose

Biologie

L'agent responsable de l'excoriose est le champignon parasite *Phomopsis viticola*. Il se conserve en hiver sous forme de mycélium présent dans les bourgeons dormants, et sous forme de pycnides (pustules noires) présentes sur l'écorce des sarments devenus blanchâtres.

Entre le stade « 06 – Eclatement du bourgeon » et « 09 – 2/3 feuilles étalées », si les conditions sont favorables (forte humidité relative et précipitations), des spores sont éjectées jusqu'aux jeunes pousses. La dissémination de ces spores est de courte distance. Le mycélium présent dans les bourgeons va ensuite se développer à la surface des rameaux.



A noter :

- Période de sensibilité maximale : entre le débourrement et stade 2-3 feuilles étalées.
- Conditions favorables : pluies printanières continues, averses répétées, fortes hygrométries, présence d'eau sur les différents organes, température optimale autour de 23°C.
- Conditions défavorables : périodes estivales très chaudes.
- Production de spores par les tissus infectés jusqu'à 3 années : importance de les éliminer par la taille.
- Notons que les lésions sur rameaux augmentent considérablement leur sensibilité au gel et contribuent à diminuer les rendements (source ephytia.inra.fr).

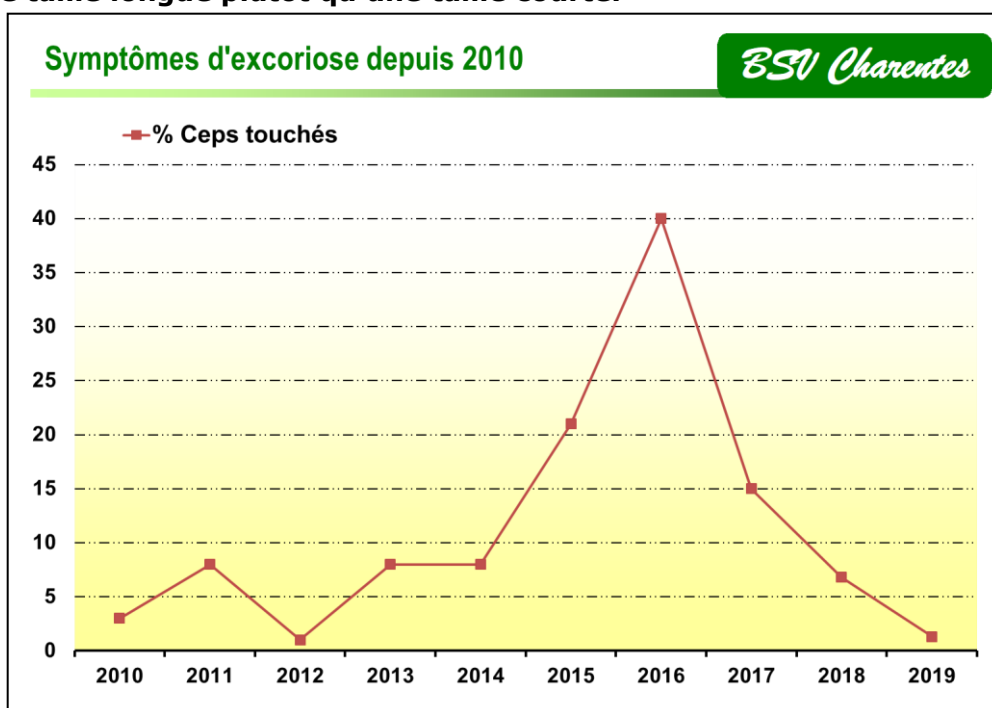
Observations

En 2019, des symptômes d'excoriose ont été signalés dans 6 parcelles sur les 23 suivies, traitées ou non traitées.

En moyenne, 1.3 % des ceps sont touchés contre 6.8 % en 2018. La situation est toutefois très variable, allant selon les sites de 0 à 10 %. On constate une forte diminution des symptômes d'excoriose depuis 2016.

Prophylaxie

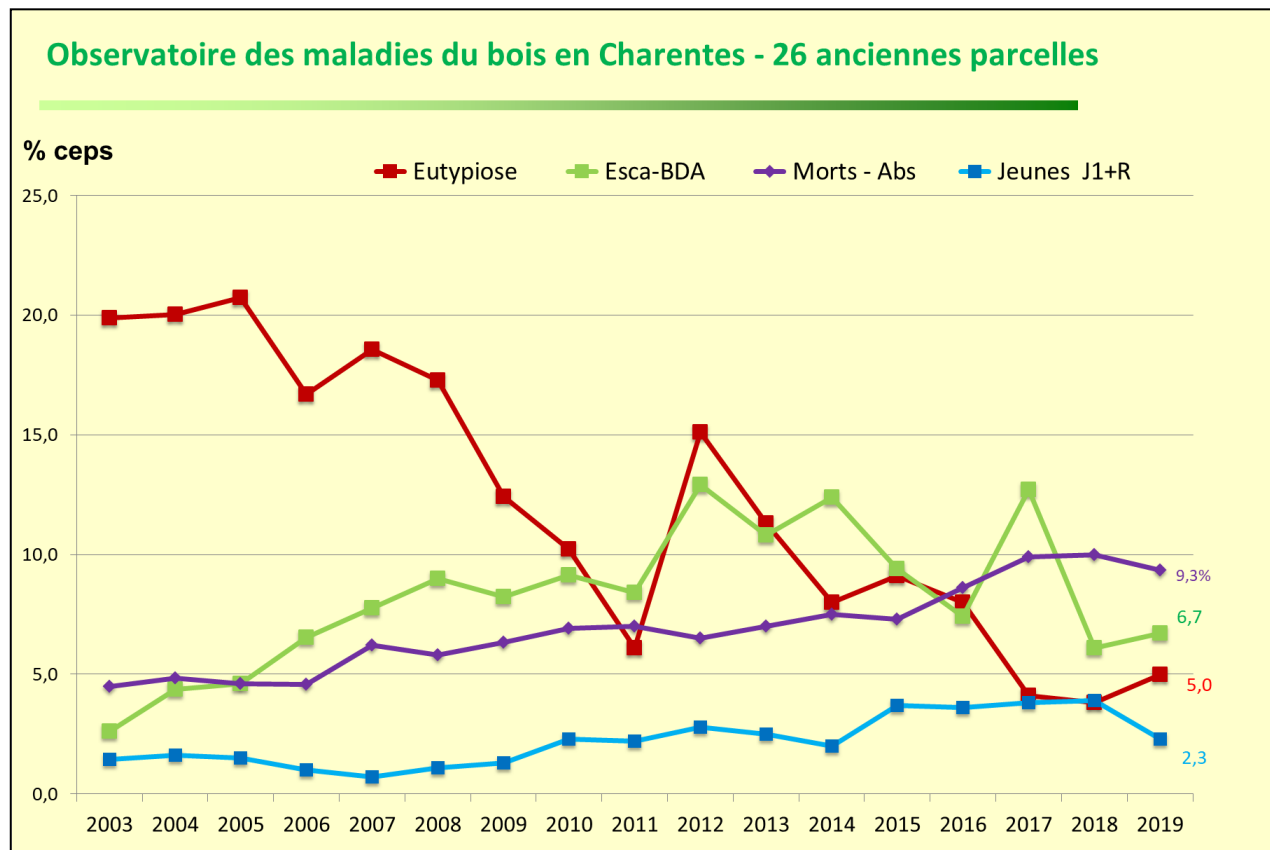
- **Repérer les parcelles touchées, éliminer lors de la taille un maximum de bois atteints et les brûler** (faire une demande d'écobuage auprès de la mairie ou des pompiers).
- **Maîtriser la vigueur de la vigne.**
- **Observer régulièrement les ceps afin de détecter les premiers foyers.**
- **Privilégier une taille longue plutôt qu'une taille courte.**



Observatoire des maladies du bois : résultats 2019

L'observatoire des maladies du bois existe dans le vignoble des Charentes depuis 2003. Il permet de mesurer l'évolution des symptômes et dégâts d'eutypiose et d'esca ou de Black Dead Arm (BDA) sur l'Ugni Blanc, dans le contexte de production des Charentes.

Evolution des symptômes depuis 2003



Evolution des symptômes des maladies du bois de 2003 à 2019 (données Observatoire MDB des Charentes)

* Jeunes : les jeunes entreplants de moins d'un an et les recépés de moins d'un an

Le graphe ci-dessus est issu de mesures effectuées :

- sur 26 parcelles historiques de l'observatoire suivies depuis 2003 (plantées sur 9 portes-greffes différents, 5 types de sols et 4 sous-sols différents, avec plusieurs modes de taille),
- dont la moyenne d'âge en 2019 atteint 36.5 ans,
- à raison de 2 observations par an : fin mai - début juin pour l'eutypiose, fin août - début septembre pour l'esca/BDA (l'esca et le BDA sont indifférenciés ici),
- par les techniciens de 5 structures : la FREDON PC (avec la participation du SRAL), la Chambre d'agriculture de Charente, la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, la FDCETA 17, et les Ets Fortet-Dufaud.

Elargissement et rajeunissement de l'observatoire en 2018.

En 2018, avec l'impulsion et le soutien du SRAI (DRAAF Nouvelle-Aquitaine), l'observatoire des Charentes a été élargi à 40 parcelles (soit 15 532 ceps) et rajeuni afin d'être plus représentatif du vignoble. Les anciennes parcelles suivies ont été conservées pour la plupart, de façon à observer l'évolution des ceps depuis 2003. Les résultats de ce dispositif élargi ne semblent pas encore suffisamment pertinents pour être présentés en 2019. Les résultats présentés par la suite ne concernent que les 26 parcelles historiques.

Eutypiose

Symptômes

L'eutypiose se manifeste par le rabougrissement des rameaux, qui présentent des feuilles crispées, déchiquetées, avec des nécroses marginales qui peuvent se généraliser à l'ensemble du limbe, et parfois des inflorescences desséchées ou des grappes millerandées. On observe, dans le bois, une nécrose de couleur brune et de consistance dure en position sectorielle.

Comme pour l'esca, l'expression des symptômes est très variable d'une année à l'autre : un pied malade une année peut apparaître sain l'année suivante et ré-exprimer la maladie par la suite.



Biologie

La maladie est due au champignon *Eutypa lata*. Il se conserve en hiver à la surface des bois morts. Ainsi, les souches mortes et les morceaux de vieux bois laissés en place dans les parcelles, en bout de rang ou aux abords des vignes, sont des sources d'inoculum.

L'humectation du bois favorise la formation et la maturation des périthèces (organes contenant les spores) qui peuvent rester fertiles pendant au moins 3 ans. Le vent assure la dissémination des spores, appelées ascospores, parfois sur de longues distances. Elles se déposent sur les plaies de taille et migrent dans les tissus. Ces ascospores germent ensuite pour donner naissance au mycélium (filaments mycéliens) qui colonise les tissus ligneux (source ephytia.inra.fr).



Peu d'eutypiose en 2019

L'Ugni blanc est classé parmi les cépages sensibles à l'eutypiose. Pour mémoire, dans la région de Cognac, entre 2003 et 2006, environ 20 % des ceps d'Ugni blanc exprimaient des symptômes foliaires.

En 2019, les symptômes d'Eutypiose sont rares : dans les 26 parcelles de l'observatoire, 5 % des ceps en moyenne présentent des symptômes. Ils sont majoritairement de faible intensité (symptômes limités, avec un faible impact sur la productivité).

L'augmentation de l'expression des symptômes d'eutypiose observés cette année (1 % d'augmentation par rapport à 2018) est principalement due à la surexpression inexplicable d'une parcelle (36,84 % d'expression d'eutypiose) sur les 26 de l'observatoire « historique ». A l'exception de cette parcelle, l'expression de la maladie reste faible et stable dans le vignoble.

Prophylaxie

- **Après chaque période de taille, retirer de la parcelle et brûler les souches et parties mortes des ceps, sources d'inoculum, qui contaminent ensuite les plaies de taille.**
- **Tailler le plus tard possible : les plaies sont moins sensibles au champignon lorsqu'elles sont réalisées au plus proche de la période des pleurs.**
- **Eviter les grosses plaies de taille.**
- **Brûler ou mettre à l'abri de la pluie les tas de souches.**

Recépage

- **Au moment de la taille d'un cep atteint, couper le tronc ou le bras dans une partie saine, suffisamment bas pour que les symptômes de nécrose ne soient plus visibles (pratique à effectuer durant les pleurs).**

Esca et BDA

Biologie

L'esca est une maladie du bois due à une association de champignons issus des genres *Phaeomoniella*, *Phaeoacremonium*, *Fomitiporia*, *Stereum* et probablement plusieurs espèces de *Botryosphaeria*. *Phaeomoniella chlamydospora*, *Phaeoacremonium aleophilum* et *Fomitiporia mediterranea* sont les trois principaux champignons associés à l'Esca en Europe.

Une grande variété de microorganismes entre dans le développement de l'esca, ce qui rend complexe la compréhension du cycle biologique de cette maladie. La plupart des chercheurs considèrent aujourd'hui que tous les facteurs conduisant à ce dépérissement ne sont pas encore connus.

Parmi les facteurs influençant l'expression des symptômes, on note que :

- Les étés doux et pluvieux sont favorables à l'expression de la forme lente,
- Les températures estivales élevées sont favorables à la forme apoplectique de la maladie,
- Le taux de maladie varie aussi énormément d'une parcelle à l'autre en fonction de l'âge des ceps, du cépage et de la nature du porte greffe, et des conditions pédo-climatiques.

Le Black Dead Arm (BDA) est associé aux champignons *Diplodia seriata*, *Neofusicoccum parvum* et *Diplodia mutila*. Leurs cycles biologiques sont encore mal connus.

Les premiers symptômes apparaissent à partir de la floraison suite à de fortes chaleurs pour le BDA, alors que pour l'esca ils n'apparaissent qu'autour de la véraison.

Une faible expression des symptômes d'esca/BDA malgré une légère augmentation

En 2019, l'expression d'esca et/ou BDA est faible, avec une moyenne de 6,7 % de ceps touchés.

Le graphique sur 16 ans montre que l'expression de la maladie augmente régulièrement à partir de 2003 pour atteindre 12,9 % en 2012. Ensuite, les symptômes sont plus variables entre 2013 et 2017 mais restent relativement importants (entre 7,4 % et 12,7 %), avant de diminuer en 2018 à un niveau plus bas qu'en 2006. Une légère augmentation est constatée en 2019, mais l'expression des symptômes reste à un niveau faible.

La période d'expression des symptômes d'esca/BDA a été particulièrement étendue cette année (de mi-juillet à fin septembre). Contrairement à l'année 2018, de nouveaux symptômes se sont manifestés après la deuxième quinzaine de septembre. Les dates d'observation s'étant étendues du 19 août au 17 septembre, les résultats des premières observations ont pu être sous-évalués.

Il existe une disparité forte entre les parcelles de l'observatoire, allant de 0,36 % à 15,11 % de ceps touchés (médiane : 6,1 %). La tendance montre plus de ceps exprimant l'esca sur les parcelles âgées (Cf. graphe ci-dessous). Toutefois, comme pour l'eutypiose, la relation entre l'âge des parcelles et l'expression de l'esca/BDA est difficile à analyser car le renouvellement de nombreux ceps (complantations, etc.) au cours de la vie d'une parcelle fausse l'âge de la parcelle.

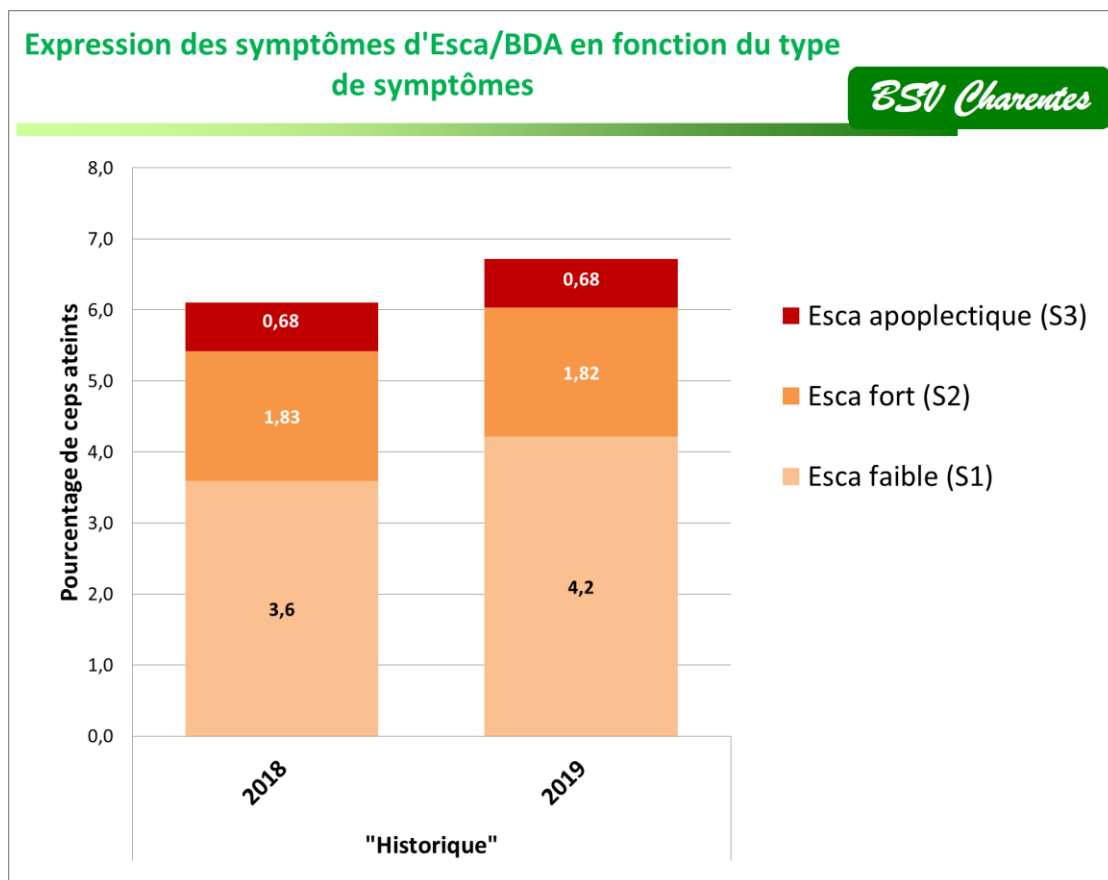


Symptômes foliaires d'esca



Dessèchement partiel lié à l'esca

Cette année, on observe une légère hausse des symptômes d'esca par rapport à l'an dernier. Le graphique ci-dessous montre que cette augmentation est principalement due aux symptômes d'esca « faibles ». Les symptômes d'esca « forts », voire apoplectiques, n'ont pas augmenté entre 2018 et 2019 sur le réseau de 26 parcelles.



Prophylaxie

- **Retirer de la parcelle et brûler les souches et parties de ceps mortes, sources d'inoculum (ne pas les laisser en bordures des parcelles).**
- **Limiter autant que possible les plaies de taille (éviter les tailles mutilantes) et laisser des onglets de dessèchement (éviter les plaies trop rases).**
- **Généraliser la taille tardive, et tailler par temps sec.**
- **Préférer les modes de taille respectant les mêmes trajets de sève d'une année sur l'autre (exemple du système Guyot-Poussard).**
- **Ne pas fertiliser de façon excessive.**

Recépage

- **Au moment de la taille d'un cep atteint, couper le tronc ou le bras à un niveau suffisamment bas pour que les symptômes de nécrose ne soient plus visibles (pratique à effectuer durant les pleurs).**

Mortalité et remplacements

Mortalité, ceps absents

Le total de ceps morts ou absents atteint 9,3 % en 2019, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2018 (- 0,7 %). Ce chiffre reste cependant élevé du fait de l'âge moyen des parcelles observées (36,5 ans).

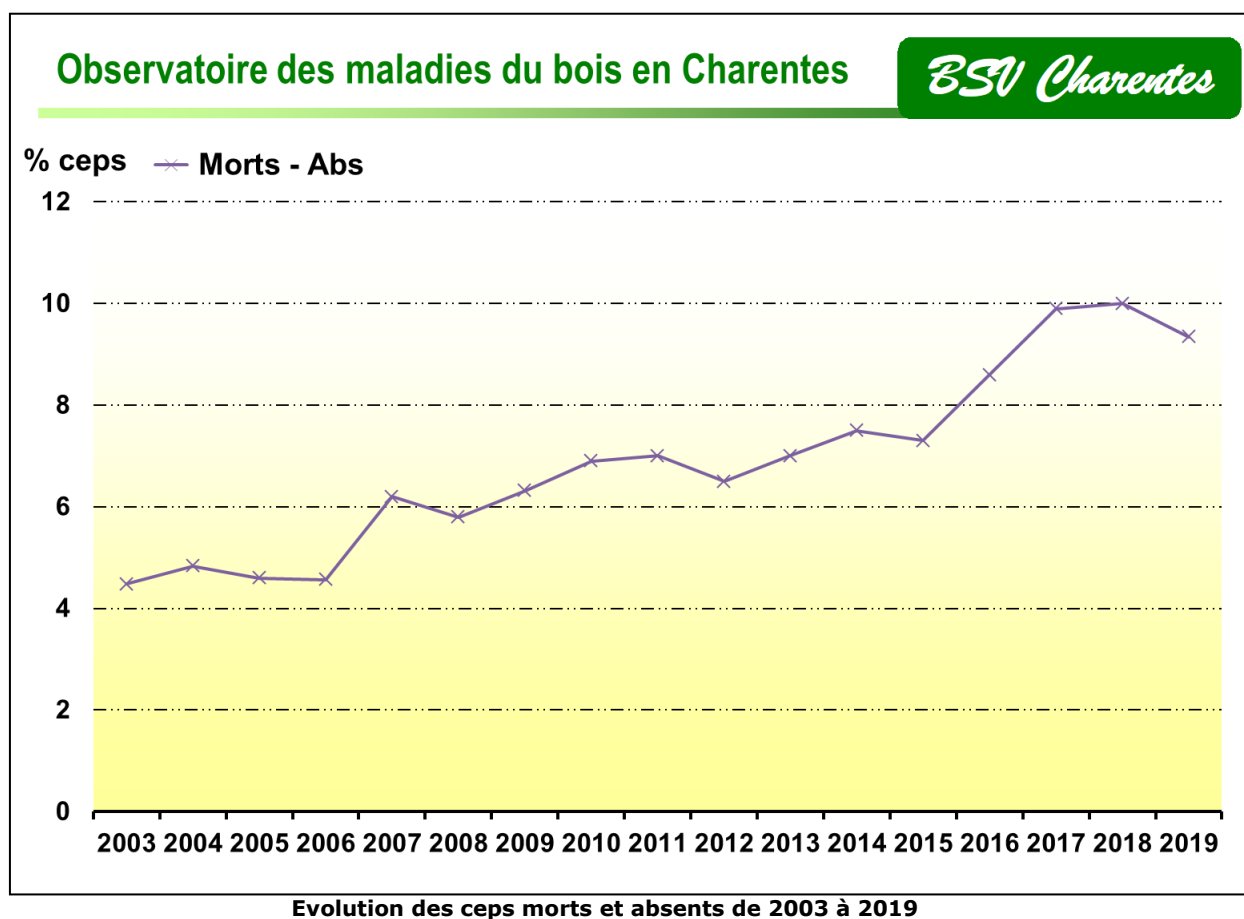
Les pratiques de renouvellement en 2019

Le taux de jeunes plants de moins de 1 an est de 2,3 % sur les 26 parcelles de l'observatoire. La pratique la plus utilisée reste l'entreplantation (1,44 % d'entreplants de moins de 1 an en 2018).

Il y a assez peu de pieds recépés (0,85 %).

On constate, cette année, une diminution du taux de morts et d'absents ainsi que du taux de jeunes de l'année, sans pour autant établir une corrélation entre ces deux classes. La complantation est une pratique qui peut varier d'année en année selon les exploitations.

En moyenne, les remplacements de ceps ne compensent pas la mortalité (les remplacements se faisant souvent par « vagues »), même s'ils augmentent d'année en année avec l'âge des parcelles.



Taux de ceps improductifs

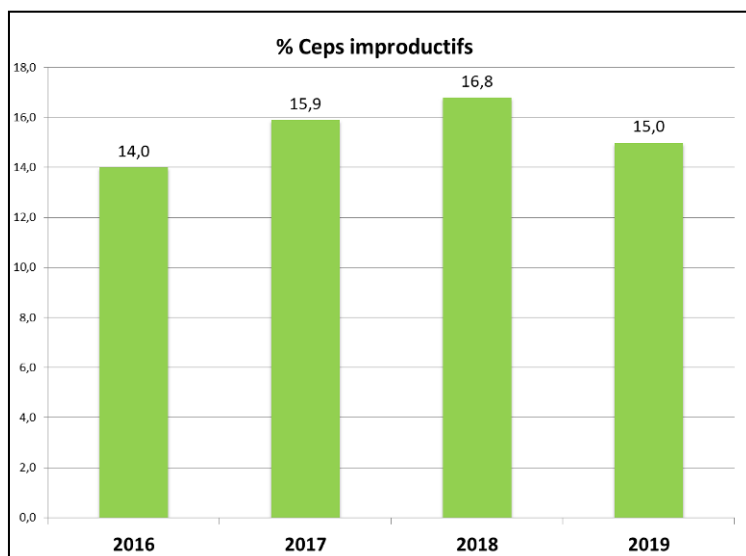
En 2019, le taux d'improductifs est en baisse, directement lié à la diminution du taux de morts-absents et de la baisse du taux de jeunes de moins de 1 an.

Les ceps dits improductifs sont les ceps morts et absents, les tout jeunes plants de moins d'un an et des plants gravement atteints d'eutypiose ou d'esca ou BDA.

Sur les 26 parcelles de l'observatoire (moyenne d'âge 36.5 ans), **le taux moyen de ceps improductifs atteint 15 % en 2019.**

Il varie selon les parcelles, de 2.14 % à 47 %, (médiane 15.86 %), du fait d'entreplantations réalisées par vague.

Si l'on considère que les entreplants de 2 et 3 ans sont également improductifs, alors ce taux atteint 18 % en moyenne en 2019.



Ces chiffres importants viennent renforcer la nécessité d'une action de la filière au niveau national, à travers le Plan National Dépérissement du Vignoble (PNDV).

Le Mémo de l'Observateur

A faire :

- **Observation optimale des symptômes d'eutypiose : fin mai-début juin (stade 8-12 feuilles)**
- **Esca/BDA : fin août-début septembre, voire mi- septembre en fonction des années.**
- **Excoriose : mars-avril, avant le débourrement, ou sur jeunes pousses**
- **Enregistrer les observations dans Epicure, onglet « Maladies du Bois »**

Vous retrouverez tous les protocoles et tutoriels des suivis BSV en [cliquant ici](#)

N'hésitez pas à nous demander le Guide de l'Observateur, également [disponible en ligne](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, SAS Huré AgriConsult, les Ets Piveteau, BGD Conseil, la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".